



Mairie de Montferrat
150, Place CA Pégoud
38620 MONTFERRAT

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Roland PERRIN-COCON, Maire.

Date de convocation : 21 Avril 2022

PRÉSENTS : PERRIN-COCON Roland - LEHNEBACH Annick - ALESSI Joséphine -
LEBARBIER Robert- MAZAUD-MOINDREAU Jessica - DUTRUC Alain- SUARD Laurent -
JOSSERAND Pierre - CALLEJON Grégory- FILLON Jérôme - Lydie RUEL- Anja SCHMIDT -
GIRERD Myriam - GARRIGUES Alain - BELMONTE Yves -

ABSENTS EXCUSES ACHARD Arnaud (pouvoir à Annick LEHNEBACH) - GIGAREL
Françoise (pouvoir à Robert LEBARBIER)- Franck BENOIT-GUERINDON- Thomas CHAVE-
SECRETARE DE SEANCE : Anja SCHMIDT-

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE : 19
PRESENTS : 15
VOTANTS : 17

ORDRE DU JOUR

- 1) Projet école :
 - Choix du programme
 - Lancement consultation pour réaliser le projet
- 2) Demande de subvention au titre de la DSIL pour extension école
- 3) Demande de subvention au titre de la DETR pour extension école
- 4) Demande de prêt au Crédit Agricole mutuel sud rhône-alpes pour extension école
- 5) Etude CAUE : convention pour mission d'accompagnement dans la réflexion sur les espaces publics du centre-village
- 6) Demande fonds de concours Pays voironnais pour travaux cimetière-bornes incendie-trottoirs devant Fromagerie- Ecole -Voirie-
- 7) Contrat restauration avec GUILLAUD TRAITEUR pour cantine scolaire
- 8) Convention Journée parentalité
- 9) Convention pour radio locale associative
- 10) Questions diverses :
 - Aménagement espace derrière la pharmacie
 - Point sur accueils loisirs jeunes AEJ et LOCOACTIVE
 - Chemins ruraux : mesures à prendre pour leur usage

Avant le Conseil Municipal, le Maire fait part de l'information que la maison pluriprofessionnelle de Montferrat est labélisée par l'Agence Régionale de Santé.

APPROBATION CONSEIL DU 25 MARS 2022 :

Approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION : EXTENSION ECOLE : CHOIX DU PROGRAMME ET LANCEMENT CONSULTATION

Le maire rappelle au conseil municipal que le cabinet PRO AND CO/MAHOS a mené une étude de programmation, fondée sur une concertation active avec les élus, les enseignants et les parents d'élèves, pour l'extension et la réorganisation du groupe scolaire.

Le résultat de l'étude est présenté par Monsieur PROTSENKO, architecte.

Cette étude a été décomposée en 5 phases interactives :

- L'analyse de l'existant
- Le pré-programme avec évaluation des besoins
- Le programme général
- Le programme détaillé
- L'évaluation des coûts et délais

L'étude est maintenant terminée et a établi 4 scénarios :

- Scénario 1 :

* construction à l'étage sur la terrasse une 5ème classe élémentaire, une salle modulable, une salle multifonctions un bureau et un local ménage

- Construction au RDC d'un préau pour l'élémentaire, une galerie couverte et la cantine sur le terrain de Denis MEUNIER CARUS (DMC)
- La cantine devient 2 salles de classe et on réhabilite au RDC la salle de classe 2 maternelle en un deuxième dortoir
- Coût travaux : 1 645 450.00 euros HT
- Coût global avec études réalisations et équipement 2 094 450.00 euros HT soit 2 513 340 euros TTC

Scénario 2 :

• Construction sur terrain devant mairie d'une maternelle avec préau. Il n'y a plus besoin du terrain DMC.

- Coût travaux : 1 904 250.00 euros HT
- Coût global avec études réalisations et équipement 2 421 175.00 euros HT
- Soit 2 906 100.00 euros TTC

Scénario 3 :

• Construction au RDC de la maternelle sur le terrain DMC avec un préau et une galerie couverte

- Réhabilitation de la maternelle en cantine qui deviendra 2 salles de classe
- Coût des travaux : 2 328 500.00 euros HT
- Coût global avec études réalisations et équipement 2 958 500.00 euros HT
- Soit 3 550 200.00 euros TTC

Scénario 4 :

• Construction au RDC d'un préau pour l'élémentaire, d'une 5ème classe élémentaire et la cantine sur terrain DMC

- Réhabilitation au RDC de la salle d'évolution en 3ème classe maternelle et deuxième dortoir.
- Coût travaux 1 747 200.00 euros HT
- Coût global avec études réalisations et équipement 2 221 200 euros HT soit

2 665 440 euros TTC

Un scénario consensuel a été établi entre les scénarios 1 et 3 décomposé en 5 phases :

1) ETAGE TERRASSE avec 2 classes et salle modulable	
Coût	1 006 587.00 euros HT
2) TERRAIN DMC : construction de la cantine scolaire	
Coût	851 826 euros HT
3) ANCIENNE CANTINE : classe 2 et salle professeurs	
Coût	199 997.00 euros HT
4) EXTERIEURS : avec galeries et préau	
Coût	244 016.00 euros HT
5) EN OPTION : salle 9 et salle multifonctions	
Coût	473 884 euros HT
6) Achat terrain	55 000.00 euros HT
Coût travaux :	2 831 310.00 euros HT

Il y a maintenant lieu de choisir le programme le plus adapté et lancer la procédure de maîtrise d'œuvre sous appel d'offres restreint, après appel à candidatures.

La prestation de maîtrise d'œuvre comprendra les éléments de la mission de base pour le bâtiment neuf. Il sera ajouté une mission d'exécution partielle (EXE) correspondant à l'établissement des DPGF et au visa des études d'exécution réalisées par les entreprises.

Le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur ce sujet.

Débat :

Effectifs aujourd'hui 174 prévisions 225 en 2023-24

4 classes à 5 classes élémentaires

Maternelle 3 classes à 4

Demi-pension de 69 actuellement à 100

Il y a des normes à respecter, le besoin de maternelle c'est de doubler la surface, sans oublier les sanitaires, vestiaires et l'accessibilité au bâtiment. Il faut construire un vrai escalier à l'extérieur et un ascenseur (accès handicapé)

Local poubelles à construire, l'espace rangement rue de l'émaillerie doit être aménagé en lien avec l'ER et l'OAP.

Délais de mise en œuvre : septembre 2022 DUP et études

Consultation de 3 à 6 mois

Permis de construire 3 mois d'études

Réunion publique prévue le 17 Mai

Remarque de Jérôme FILLON : la rue de l'émaillerie est très dangereuse et problématique, la situation parking compliquée.

Yves BELMONTE : question d'un portail

Le cabinet PRO AND CO/MAHOS évoque le problème d'approvisionnement du matériel, plus de bois, plus de matériel de gros d'œuvre pour 2023.

Jérôme demande le coût d'exploitation sur le 600m nouvelle surface.

Il faut ajouter la question de la sécurité sur la rue de l'émaillerie et la problématique du OAP qui sont liés au projet. Il faut être très clair en communication à la réunion publique.

Laurent SUARD propose un Co pilotage de Jessica ou quelqu'un d'autre de la commission pour la réunion publique

Procédure appel d'offre restreinte et candidature votée à l'unanimité

Le Conseil municipal après échange de vues et délibération :
CONSIDERANT l'urgence du projet, la capacité de l'école étant devenue insuffisante
CONSIDERANT la nécessité d'ajouter des locaux pour un accueil éducatif de jour,
APPROUVE le scénario consensuel établi sur plusieurs années
CHARGE le Maire de lancer la procédure de maîtrise d'œuvre au plus tôt
AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à l'extension et à la réhabilitation de l'école.

DELIBERATION : DEMANDE DE SUBVENTION DSIL EXTENSION ET REHABILITATION ECOLE :

Le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'extension et réhabilitation du groupe scolaire devenue une nécessité en raison de la capacité devenue insuffisante et de l'ajout de locaux destinés à un accueil éducatif de jour . Le plan de financement regroupe les participations de :

- L'Etat : soit la subvention DETR soit la subvention DSIL selon choix préfectoral
- Le Département avec la dotation territoriale et le plan école
- La Caisse d'allocations familiales pour l'utilisation d'une partie des locaux pour l'AEJ

Concernant les subventions de l'Etat il y a lieu de présenter 1 demande pour la DSIL :

- 1) Phase 1 des travaux incluant le préau
- 2) phases 2 -3- 4 et 5
- 3) Acquisition du terrain

- La phase 1 des travaux regroupe 2 classes, 1 salle partagée (atelier), 1salle modulable , des sanitaires, les circulations, escaliers et ascenseurs, s'élève à 1 146 493.00 euros HT. La réception des travaux est prévue pour la rentrée scolaire 2024.

- Les phases 2-3-4 et 5 comprennent la construction du nouveau bâtiment pour la cantine , sanitaires , local du personnel, local poubelles, à laquelle s'ajoute la requalification de l'ancienne cantine pour 1 classe supplémentaire, salle des professeurs, sanitaires, vestiaires, circulations ainsi que les galeries de liaison couvertes extérieures . Il convient d'ajouter l'acquisition du terrain.

Le montant total s'élève à 1 684 817.00 euros.

Il y a maintenant lieu de solliciter une subvention pour financer ce projet.

Le Conseil municipal après échange de vues et délibération

SOLLICITE

- Une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) d'un montant de 622 645.00 euros, pour réaliser l'extension de l'école.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette demande

Délibération votée à l'unanimité.

DELIBERATION :DEMANDE DE SUBVENTION DETR EXTENSION ET REHABILITATION ECOLE

Le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'extension et réhabilitation du groupe scolaire devenue une nécessité en raison de la capacité devenue insuffisante et de l'ajout de locaux destinés à un accueil éducatif de jour . Le plan de financement regroupe les participations de :

- L'Etat : soit la subvention DETR soit la subvention DSIL selon choix préfectoral
- Le Département avec la dotation territoriale et le plan école
- La Caisse d'allocations familiales pour l'utilisation d'une partie des locaux pour l'AEJ

Concernant les subventions de l'Etat il y a lieu de présenter 2 demandes pour la DETR :

- 1) Phase 1 des travaux incluant le préau
- 2) phases 2 -3- 4 et 5

- La demande n° 1 avec la phase 1 des travaux : 2 classes, 1 salle partagée (atelier), 1salle modulable , des sanitaires, les circulations, escaliers et ascenseurs, s'élève à 1 146 493.00 euros HT. La réception des travaux est prévue pour la rentrée scolaire 2024.

- La demande n° 2 comprenant la construction du nouveau bâtiment pour la cantine , sanitaires , local du personnel, local poubelles, auquel s'ajoute la requalification de l'ancienne cantine pour 1 classe supplémentaire, salle des professeurs, sanitaires, vestiaires, circulations ainsi que les galeries de liaison couvertes extérieures (phases 2-3-4 et 5) s'élève à 1 629 817.00 euros.

Il y a maintenant lieu de solliciter des subventions pour financer ce projet.

Le Conseil municipal après échange de vues et délibération

SOLLICITE

- Une première demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) d'un montant de 200 000.00 euros, pour réaliser rapidement la première phase de travaux,
- Une deuxième de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) d'un montant de 200 000.00 euros pour les phases suivantes.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette demande

Délibération votée à l'unanimité

DELIBERATION :DEMANDE DE ECHEANCE DE 1.500.000 € A LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet de travaux prévu pour l'extension de l'école.

MONTANT DU DEVIS EN HT 2 831 310.00 euros HT €

- subventions possibles..... 1 129 200 €
- autofinancement par la commune (hors emprunt)..... 1 647 110 €

➤La CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES a fait une proposition : un prêt à Annuités Réduites, de 1.500.000 € maximum, remboursable en 20 ans, au conditions de taux résultant de l'annuité réduite **soit 1,5966 % fixe** sous réserve de l'établissement du contrat et si le **déblocage de la totalité des fonds intervient le 03/06/2022**.

Le montant final du prêt sera ajusté en fonction du montant de subvention possible, ainsi que déblocage des fonds selon l'échéancier de réalisation des travaux.

La première échéance sera fixée au 03/07/2022.

Synthèse :

- Durée : 240 mois
- Taux client : 1,76 % en annuel
- Taux résultant de l'annuité réduite : 1,5966 % en annuel
- Si date de versement des fonds : le 03/06/2022
- Si date de la première échéance : le 03/07/2022
- Echéance annuelle constante réduite : 87 969 €

- Toutes les échéances seront fixées au 03/07 de chaque année
- Frais de dossier : Néant à titre exceptionnel.

Le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Gregory CALLEJON et Jérôme FILLON proposent de voir une autre banque car le délai actuel est très court (3 juin 2022)

Jessica MAZAUD-MOINDREAU propose aussi de voir une autre banque ou courtier.

M. le Maire explique que le taux d'intérêt monte rapidement à ce moment et que les banques veulent limiter la durée de crédit à 8 ans

M. le Maire propose un Conseil municipal intermédiaire dans 15 jours pour revoir la banque actuelle par rapport au délai et aux conditions

La délibération est donc reportée au CM intermédiaire date à fixer

DELIBERATION ETUDE CAUE : CONVENTION

Le Maire informe le conseil municipal que la commune de Montferrat a sollicité les compétences du CAUE pour une mission d'accompagnement dans la réflexion sur les espaces publics du centre-village.

Il y a lieu d'établir une convention pour :

- L'accompagnement de la collectivité dans la définition de ses besoins et enjeux concernant les espaces publics et les circulations du centre-village
- Présentation à la collectivité des possibilités de consultation de bureaux d'étude spécialisés sur ces sujets et adaptés aux besoins de la commune

Les principales étapes de la mission sont les suivantes :

- Réalisation d'un pré-diagnostic y compris 3 réunions en mairie (5 jours) soit 5 jours de temps de travail CAUE compris dans l'adhésion de la collectivité au CAUE de l'Isère.

Le référent de cette mission est Claire BONNETON , chargée de mission en paysage.

Le référent de la mission au sein de la collectivité est Madame Annick LEHNEBACH, 1^{ère} adjointe.

La convention est conclue pour la durée nécessaire à la réalisation de la mission soit une durée de 9 mois à compter de sa signature.

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire,

Le Conseil Municipal :

CONSIDERANT le bien-fondé de cette opération

CONSIDERANT l'intervention gratuite du CAUE

ACCEPTE les termes de la convention

AUTORISE le Maire à signer la convention avec le CAUE et toutes pièces s'y rapportant.

Délibération votée à l'unanimité

DELIBERATION : DEMANDE FONDS DE CONCOURS PAYS VOIRONNAIS POUR TRAVAUX CIMETIERE-TROTTOIRS DEVANT FROMAGERIE BEAUDE- BORNE INCENDIE-ECOLE ET VOIRIE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais a validé une enveloppe complémentaire de 600 000.00 euros au titre du fonds de concours pour l'année 2022 destinée à soutenir les opérations d'investissement portées par les communes de moins de 3500 habitants .

A ce titre, la commune de MONTFERRAT dispose d'une enveloppe de 26 354.03 euros.

L'autofinancement de la commune sera d'au moins 20 % du coût total HT du projet

Et le montant du fonds de concours intercommunal sera au maximum de 50 % du reste à charge HT pour la commune, déduction faite des autres subventions.

La commune souhaite solliciter ce fonds de concours pour les opérations d'investissement suivantes :

- Borne incendie Le Verney pour un montant de 2 842.46 euros HT – imputation en

investissement au budget communal –	
- Travaux mur cimetière :	11 900.00 euros HT- imputation en
investissement au budget communal	
* enduit 2 couches :	6 250.00 euros HT
* Couvertine tôle aluminium :	5 650.00 euros HT
- Trottoirs devant fromagerie BEAUDE :	11 991.00 euros HT- imputation en
investissement au budget communal	
- Aménagement cour école :	4 893.00 euros HT imputation en
investissement au budget communal	
-Programme voirie :	10 742.50 euros HT imputation en
investissement au budget communal	
- Marquages au sol :	5 469 .15 euros HT imputation en
investissement au budget communal	
- insonorisation salle jonquilles,2 salles de classe :	7 390.00 euros HT imputation en
investissement au budget communal	

Soit un total de 55 228.11 euros HT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

De l'autoriser à solliciter une aide financière jusqu'à hauteur de 50 % pour chaque dépense subventionnable auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, la différence étant financée par la commune comme inscrit au budget primitif 2022.

De l'autoriser à signer les pièces afférentes à ces opérations.

Après échange de vues et délibération, le Conseil Municipal :

Considérant le plan de financement du fonds d'aide aux petites communes

AUTORISE le Maire à solliciter de la CAPV une aide financière dans le cadre du fonds de concours soit 26 354 euros.

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à cette demande.

Délibération votée à l'unanimité

DELIBERATION : CONTRAT DE RESTAURATION AVEC GUILLAUD TRAITEUR POUR CANTINE SCOLAIRE 1^{ER} SEPTEMBRE 2021 AU 31 AOUT 2022

Le Maire rappelle au conseil municipal que la fourniture de repas en liaison froide est réalisée par l'entreprise GUILLAUD TRAITEUR de LA COTE ST ANDRE .

La prolongation du contrat conclu pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31août 2023 est proposée.

Les clauses sont identiques au contrat précédent. Les prix de fourniture du repas sont révisés :

- 3.43 € TTC pour le repas maternelle avec 5 composantes soit une augmentation de 0.93 %
- 3.64 € TTC pour le repas primaire avec 5 composantes soit une augmentation de 0.88 %

Le Maire invite le Conseil municipal à délibérer sur cette affaire.

Annick LEHNEBACH indique que la commission école réfléchit actuellement à faire évoluer les repas donnés à la cantine en changeant certains composants, améliorant la qualité des repas et évitant le gaspillage.

Laurent SUARD voudrait que les familles ne payent pas pour les repas non consommés en cas d'absence imprévue de l'enfant.

Jessica MAZAUD-MOINDREAU répond que c'est ne pas possible parce que la livraison a lieu à 5h du matin. Il faudrait avoir la possibilité d'offrir ces repas à d'autres enfants ?

Gregory CALLEJON demande si la mairie ne peut pas désinscrire les enfants de la cantine en cas d'absence de l'institutrice.

Le courrier du traiteur a été reçu le 15 avril, délai un peu court, la délibération est reportée au Conseil Municipal envisagé dans 15 jours.

DELIBERATION : CONVENTION JOURNEE DE LA PARENTALITE

Le maire informe le Conseil municipal que la commission intercommunale petite enfance pour les communes du Tour du lac a décidé l'organisation d'une journée de la Parentalité le 11 juin 2022 à Charavines.

Cette organisation est portée par la coordination petite enfance et les frais seront réglés par la commune de VILLAGES DU LAC DE PALADRU.

Il y a donc lieu d'établir une convention.

La commune de MONTFERRAT s'engage à verser à VILLAGES DU LAC DE PALADRU le quart du montant des dépenses restant à charge, subventions CAF déduites (environ 500 euros).

Le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur cette affaire.

Après échange de vues et délibération, le conseil municipal :

ACCEPTE les termes de la convention

AUTORISE le Maire à signer cette convention.

Les crédits sont inscrits au BP 2022.

Délibération votée à l'unanimité

DELIBERATION : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION RADIO PAYS VOIRONNAIS ET LA COMMUNE

Le maire rappelle au conseil municipal que l'association « RADIO PAYS VOIRONNAIS RPV » a pour vocation :

- La création et le fonctionnement d'une radio associative (à but non lucratif)
- L'organisation et/ou la promotion de toutes activités concerna les habitants du Pays voironnais (artistes, commerçants, entreprises, artisans, associations et collectivités)
- La diffusion de programmes musicaux, reportages, informations culturelles et talkshow par tous moyens techniques connus ou à développer

L'association RPV sollicite une subvention de partenariat.

Une convention a été établie pour permettre de définir les objectifs et les obligations des parties contractantes.

Une subvention correspondant à 15 centimes par habitant et par an sera versée à l'association par la commune.

Le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur cette affaire.

Le Conseil municipal après échange de vues et délibération :

CONSIDERANT l'utilité pour la commune et ses habitants d'avoir une radio associative

ACCEPTE les termes de la convention et autorise le Maire à signer la convention.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2022.

Délibération votée avec 1 opposition (Jérôme FILLON)

DELIBERATION : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION JACASSE/COULEURS ET LA COMMUNE

Le maire rappelle au conseil municipal que l'association « COULEURS » a pour vocation :

- La création et le fonctionnement d'une radio associative (à but non lucratif)
- L'organisation et/ou la promotion de toutes activités concerna les habitants du Pays voironnais (artistes, commerçants, entreprises, artisans, associations et collectivités)

- La diffusion de programmes musicaux, reportages, informations culturelles et talkshow par tous moyens techniques connus ou à développer

L'association COULEURS sollicite la mise à disposition d'un local pour l'implantation et le fonctionnement du studio radio.

Une convention a été établie pour permettre de définir les objectifs et les obligations des parties contractantes.

Le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur cette affaire.

Le Conseil municipal après échange de vues et délibération :

CONSIDERANT l'utilité pour la commune et ses habitants d'avoir une radio associative

CONSIDERANT qu'un local situé 80 route du Mont Blanc peut être mis à disposition

ACCEPTE les termes de la convention à savoir la mise à disposition à titre gratuit pendant un an du local situé 80 route du Mont Blanc. La valeur locative mensuelle de la salle est estimée à 200 euros. Un bilan du partenariat sera fait à cette échéance,

AUTORISE le Maire à signer la convention.

Délibération votée avec 1 opposition (Jérôme FILLON)

Informations au conseil : recrutements

Secrétariat : le jury a retenu Françoise DARAGON, secrétaire de Mairie expérimentée, qui a accepté le poste à 80 % (28 h.), à compter du 2 mai :

Travail : Lundi, Mercredi, Vendredi : 8h30-12 h et 13 h – 17 h – Je 13 h – 18h30

Plus Jeudi : 13 h – 18h30 (ouverture accueil en soirée)

Mise à disposition sur 3 mois par Centre de Gestion avant intégration

Services Techniques : le jury a retenu Jean-Baptiste DREVON : prise de poste le 2 Mai CDD de 6 mois ;

QUESTIONS DIVERSES :

- *Aménagement de l'espace derrière la pharmacie* : parkings et espace public

Gregory CALLEJON : la proposition pour les parkings derrière la pharmacie 7 parking + 1 parking PMR est faite, 2 arbres vont être enlevés, on va essayer de les replanter au stade.

- *Point sur les accueils de loisirs jeunes : AEJ et LOCOACTIVE*

AEJ en collaboration avec le MJC de St Etienne de Crossey, dans le CA il y a 4 personnes de Montferrat et 1 personne de Paladru : Jessica MAZAUD-MOINDREAU- Lydie RUEL-Sandra FILLON – Aurélie CELERIE et Chloé de PALADRU.

Le premier accueil sur Biliou marche très bien, il y a beaucoup de demandes aussi pour cet été, il y a des recrutements supplémentaires en cours.

LOCOACTIVE : il y a un bon programme mais il y a un problème de coût et de subvention pour l'instant.

- *Mesures à prendre pour les différents usages des chemins ruraux : exploitation agricole et forestière, loisirs, ...*

Il y a des soucis d'exploitation forestière avec tracteurs forestiers et abatteuse (>20T).

Des randonneurs se sont plaints que les chemins sont massacrés, des agriculteurs qui ne peuvent plus rentrer dans leurs champs.

Une rencontre a eu lieu sur place avec les représentants d'exploitation, la filière BOIS, la chambre d'agriculture. Un état des lieux (un peu tardif, mais néanmoins entre abattage et broyage) a été dressé.

Pour l'avenir, il a été convenu d'anticiper les chantiers et mettre en place des conditions d'exploitation

L'idée c'est d'organiser une réunion publique pour l'exploitation forestière.

Autre souci c'est l'usage loisir des chemins ruraux par des Quad qui causent des problèmes de sécurité et de nuisance, un arrêté municipal doit être envisagé.

Gregory CALLEJON soulève aussi la problématique des drones sur les habitations. Ceux-ci doivent respecter la réglementation en vigueur : déclarations et autorisations préalables.

- *Documents préparatoires du conseil* : Gregory CALLEJON demande à disposer de l'ensemble des documents préparatoires du conseil au moment de l'envoi des convocations. C'est une obligation d'avoir les annexes pour délibérer. Le Maire confirme son accord sur cette pratique, mais comme cela a été le cas pour ce conseil, le temps a manqué.
- *Inaugurations* : Jeux du stade (3/7) - Parking musée et Rue du Mont Blanc (Septembre avec Régalade) - local technique (Septembre),

La séance est close à 23 heures 30 minutes.

A Montferrat, le 04 Mai 2022

Le Maire,



Roland PERRIN-COCON.